

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 13 04 2023

Séance du Conseil Municipal
du 13 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 07/04/2023.

Présents :

Messieurs : AUPETIT Philippe - GILLET Serge - GIRAUD-BERNARD Éric – HAMON Vincent - MORANGE Alain - MOUNIER Thomas.

Mesdames : DUMAS Bernadette - PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

Absents excusés : Mr PUJOL Vincent a donné pouvoir à Mr AUPETIT Philippe

Absent : Mr CHARBONNIER Dimitri

Secrétaire de séance : Mr MOUNIER Thomas

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 09 mars 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Fongibilité des crédits (M57) ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Vote du Budget Principal 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal de la Commune d'Anais, concernant l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif Principal de la Commune d'Anais.

- **Affectation du résultat**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+523 373,98
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+2 308 499,55
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 831 873,51
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	+98 318,76
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	-291 781, 21
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	-193 462,45
AFFECTATION = C = G. + H.	2 831 873,51
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	193 462,45
G. = au minimum ouverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 638 411,06
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- **Vote du budget annexe 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de panneaux photovoltaïques (et notamment la revente d'électricité) nécessitera l'ouverture d'un budget annexe.

La délibération de ce budget annexe sera prise par le Conseil Municipal lors d'un prochain conseil.

- **Fongibilité des crédits (M57)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité a adopté par la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023. Cette norme comptable, permet des règles budgétaires assouplies, offrant une souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter un taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité une fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%

- **Vote des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, pour l'année 2023, les taux de fiscalité locale suivants :

- 35,21 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 36,06 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 14,34 % pour la taxe d'habitation ;
- 23,13 % pour la cotisation foncière des entreprises.

- **Subvention et cotisations 2023**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les subventions suivantes :

- AIPE : 500 €
- ADAPEI : 50 €
- AFM Téléthon : 100 €
- APF France Handicap : 50 €
- Cercle des Jeunes de Montignac : 100 €
- Chante Boixe : 50 €
- Club Informatique d'Anais : 500 €
- Eider : 100 €
- Gym Détente : 800 €
- France Adot : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- RASED : 47 €
- Société de chasse d'Anais : 1 000 €
- TED 16 : 60 €
- CRCATB : 400 €
- Banque alimentaire : 100 €

➔ Après répartition, le montant total des subventions est de 4 057,00 € (compte 65748).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les cotisations suivantes :

- AMRF : 56 €
- AMF : 277 €
- CRCATB : 20 €

➔ Après répartition, le montant total des cotisations est de 353,00 € (compte 6281).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions et cotisations mentionnées.

- **Fixation part reversement produit taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article L331-2 du code de l'urbanisme permettant le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI.

Il est proposé que 100 % du produit de la taxe d'aménagement perçu au titre des opérations de construction implantées dans les ZAE communautaires soit reversé par les communes concernées à l'EPCI, conformément à la part des charges d'équipements publics assumée par l'EPCI dans les ZAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, conformément à l'article L331-2 du code de l'urbanisme, d'instituer à compter du 1er janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçu dans le périmètre des ZAE à hauteur de 100% du produit de la taxe, au profit de la Communauté de communes Cœur de Charente.

- **Aide financière voyage scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'aide financière a été adressée à la Mairie pour un voyage scolaire prévu du 24/04/23 au 28/04/23.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une aide financière d'un montant de 50€ pour financer une partie du voyage scolaire à Hendaye.

- **Contrats emplois été**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Collectivité a réceptionné 5 demandes d'emplois été.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

- **PETR – Inventaire des mares, lavoirs et sources**

Madame Bernadette DUMAS est désignée comme référente des mares, lavoirs et sources pour le PETR.

- **Cours d'eau et végétations**

Madame Bernadette DUMAS informe le Conseil Municipal que suite aux intempéries, certains cours d'eau débordent de végétations et bouchent la circulation de ces derniers.
Monsieur Alain MORANGE se renseignera auprès du Cybra.

- **Rendez-vous et évènements à venir...**

Samedi 15 avril à 9H30 : Préparation de l'évènement « Paul Poux »

Samedi 15 avril à 12H00 : Repas des aînés

Mardi 18 avril à 14H30 : RdV Tech Pro Elec (panneaux photovoltaïques) à la Mairie

Mercredi 26 avril à 14H00 : RdV Photosol à la Mairie

Samedi 29 avril : La Paul Poux

Lundi 22 mai à 11H30 : Permanence à la Mairie de Mme BONNEFOY Nicole (Sénatrice)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.